

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du produit

Identification du produit	YSI 2392 Sodium Chloride
Numéro d'enregistrement	Aucun numéro d'enregistrement n'est indiqué pour ce mélange, étant donné qu'il est exempté des obligations d'enregistrement en application des articles 6 et 7 du titre II du règlement REACH car la quantité de mélange importé est inférieure à 1 tonne par an.
Synonyme	Chlorure de sodium
Code produit	2392
Date d'émission	27 septembre 2018
Numéro de version	1
Date de mise à jour	13 décembre 2022

1.2 Utilisation identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente	Sel inorganique avec agent mouillant - Substance chimique de laboratoire - Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse
Utilisation déconseillée	Toute autre utilisation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur et la fiche de données de sécurité

FABRICANT	
Société	YSI, Inc
Adresse postale	1700/1725 Brannum Lane - Yellow Springs - OH 45387 - USA
Téléphone	001 937 767 7241
Email	MSDSinfo@ysi.com
Numéro d'appel d'urgence	Chemtrec (International) 001 703-527-3887 Chemtrec (US/Canada) (800) 424-9300
REPRÉSENTANT EXCLUSIF	
Société	France- Suisse romande
Adresse postale	System-c industrie 2 allée de Chamillé - ZI Du Bois des Lots - BP 60038 26130 SAINT-PAUL-TROIS CHÂTEAUX - France
Téléphone	04 75 54 86 00
Email	bioprocess@systemc.pro
Numéro d'appel d'urgence	15 SAMU France / 144 Urgences Suisse 145 Tox Info Suisse (intoxications)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Le mélange a été évalué et/ou testé pour les dangers d'ordre physique, de santé et d'environnement et la classification suivante s'applique :

- Règlementation en accord avec la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC


Xi, R36 Irritation pour les yeux

Classification en accord avec la réglementation CE N°1272/2008

Dangers santé	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 H335 - Peut irriter les voies respiratoires - STOT-SE3 Catégorie 3
Résumé des dangers	
Dangers physiques	Non classés pour les dangers physiques
Dangers santé	H315 - H319 - H335
Dangers environnementaux	Non classé pour les dangers environnementaux
Dangers spécifiques	Pas de dangers spécifiques déterminés
Principaux symptômes	Provoque une sévère irritation des yeux - Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et les yeux qui coulent

2.2 Eléments d'étiquetage

En accord avec la réglementation (EC) N°1272/2008

Pictogramme de danger	
Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger	H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 H335 - Peut irriter les voies respiratoires - STOT-SE3 Catégorie 3
CONSEILS DE PRUDENCE	
Prévention	P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2.2 Eléments d'étiquetage - Suite

<p>Intervention</p> <p>P305- En cas de contact avec les yeux</p> <p>P302 - En cas de contact avec la peau</p> <p>P 304 - En cas d'inhalation</p>	<p>P321 - Traitement spécifique (voir les conseils sur cette étiquette)</p> <p>P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise</p> <p>P351+P338 - Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P337+P313- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin</p> <p>P352- Laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P332+P313- En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation</p> <p>P340-Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p>
<p>Stockage</p>	<p>P405 - Garder sous clef</p> <p>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé</p> <p>P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p>
<p>Elimination</p>	<p>P501 - Eliminer le récipient dans un endroit adapté en accord avec la réglementation en vigueur</p>

2.3 Autres Dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions
Mélange non qualifié de substance PBT- Substance bio cumulative, persistante et toxique
ou vPvB - Substance persistante et très bio cumulative

3- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3-1 Substance

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Noms chimiques des substances du mélange	Classification DSD : Directive 67/548/EEC CLP : Règlement CE 1272/2008	Teneur en % en masse	N° identification CAS	N° identification CE
Chlorure de Sodium	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2 STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 H315, H335, H319 [1]	100	7647-14-5	231-598-3

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3.
La Liste des abréviations et symboles utilisés, les textes complets pour les phrases en H sont en Rubrique 16

4 - PREMIERS SECOURS

4-1 Description des mesures de premier secours

Auto-protection du secouriste	Assurez-vous que le personnel médical soit informé de la composition du produit et qu'il se protège correctement
En cas d'inhalation	Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : déplacer à l'air frais Coucher le patient sur le sol. Le conserver au chaud et lui permettre de se reposer Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un médecin
En cas de contact cutané	Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible) Consulter un médecin en cas d'irritation
En cas de contact oculaire	Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières, en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical Les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée
En cas d'ingestion	Si avalé, NE PAS faire vomir Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration Suivre le patient avec attention Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber Consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir rubrique 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter les symptômes

4.4 Protection Individuelle du secouriste

Premiers secours : veillez à votre protection personnelle !

4.5 Informations pour le médecin

Aucune donnée disponible.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser. Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée
Agent d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité	Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non connus

5.3 Conseils aux pompiers

Lutte Incendie : appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu

Risque D'Incendie/Explosion : Non combustible.

Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. La décomposition peut produire des fumées toxiques de :

- Chlorure d'hydrogène
- Peut émettre des fumées toxiques
- Peut émettre des fumées corrosives

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Gardez le personnel non essentiel loin et contre le vent du renversent/déversement
- Rester à l'écart
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter des vêtements de protection appropriés
- Eviter les inhalations de vapeur ou de poussière
- Assurer une ventilation adéquate
- Les autorités locales devront être prévenues si la dispersion ne peut être contenue

Voir rubrique 8

6.2 Précautions de la protection de l'environnement

Eviter les dispersions dans les écoulements, les cours d'eau et sur le sol

Voir rubrique 12

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversements importants : risques modérés

ATTENTION : Avertir le personnel dans la zone

Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque

Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection

Eviter, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau

Récupérer autant de produit que possible

SI SEC : Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter e générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement

SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement.

TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains

En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences

Petits déversements :

Retirer les sources d'allumage

Nettoyer les éclaboussures immédiatement.

Eviter les contacts avec les yeux et la peau

Contrôler les contacts des individus en utilisant un équipement de protection

Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière. Disposer dans un container étiqueté pour le traitement

Ne jamais remettre les produits récupérés dans leurs conteneurs d'origine.

Voir rubrique 13

6.4 Indications diverses

Dispositions sur les protections Individuelles voir rubrique 8

Dispositions concernant les déchets, voir rubrique 13

7 .MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Eviter tout contact personnel, inhalation incluse
- Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition
- Utiliser dans un lieu bien ventilé
- Prévenir une concentration dans les trous et les creux
- NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée
- NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine
- Eviter un contact avec un matériel incompatible
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer
- Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés
- Eviter les dommages physiques des containers
- Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation
- Les vêtements de travail doivent être nettoyés séparément
- Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation
- Utiliser des conditions de travail appropriées
- Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant
- L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues



+

X

+

O

+

+

+

+ : Peuvent être stockés ensemble

X : Ne doivent pas être stockés ensemble

O : Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Garder sous clef
- Conserver dans des récipients d'origine. Tenir les emballages bien fermés
- Containers adaptés : Container polyéthylène ou polypropylène
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite
- Conserver dans un endroit frais, sec et protégé des conditions environnementales extrêmes
- Tenir à l'écart des matières incompatibles et des récipients contenant des aliments
- Protéger les contenants contre les dommages physiques et vérifier régulièrement les fuites.
- Observer les recommandations de stockage du fabricant et de manutention contenues dans cette fiche
- Pour des quantités importantes : tenir compte du stockage dans des zones endiguées
- S'assurer que les zones de stockage sont isolées des sources d'eau communautaires (y compris les eaux pluviales, les eaux souterraines, les lacs et les cours d'eau)
- Veiller à ce que la décharge accidentelle à l'air ou dans l'eau fasse l'objet d'un plan de gestion des catastrophes d'urgence ; cela peut nécessiter une consultation avec les autorités locales

Voir rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sel inorganique avec agent mouillant - Substance chimique de laboratoire - Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'urgence

INGRÉDIENTS	TYPE *	VALEUR SEUIL
Chlorure de sodium Chloride; (Chloride(1-)); Chloride ions CAS 7647-14-5	TEEL-1 TEEL-2 TEEL-3	0,5 ppm 2 ppm 20 ppm

* Les TEEL estiment les concentrations auxquelles la plupart des personnes commenceront à ressentir des effets sur la santé si elles sont exposées à un produit chimique dangereux en suspension dans l'air pendant une durée donnée. Les TEEL sont utilisés dans des situations similaires à celles des AEGL (Acute Exposure Guideline Levels for Airborne Chemicals) et des ERPG (Fichier des valeurs seuils ERPG (Emergency Response Planification Guidelines) de 60 minutes.

TEEL-1 : concentration dans l'air (exprimée en ppm [parties par million] ou en mg/m³ [milligrammes par mètre cube]) d'une substance au-dessus de laquelle il est prévu que la population générale, y compris les individus sensibles, lorsqu'elle est exposée pendant plus d'une heure, puisse ressentir une gêne notable, une irritation ou certains effets asymptomatiques et non sensoriels. Toutefois, ces effets ne sont pas invalidants, sont transitoires et réversibles après la cessation de l'exposition.

TEEL-2 est la concentration dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m³) d'une substance au-dessus de laquelle il est prévu que la population générale, y compris les individus sensibles, lorsqu'elle est exposée pendant plus d'une heure, pourrait avoir des effets irréversibles ou d'autres effets nocifs graves et durables sur la santé ou une capacité réduite à s'échapper.

TEEL-3 est la concentration atmosphérique d'une substance au-dessus de laquelle il est prévu que la population générale, y compris les individus sensibles, lorsqu'elle est exposée pendant plus d'une heure, pourrait subir des effets néfastes sur la santé mettant en danger la vie ou la mort.

Valeurs limites biologiques : aucune valeur limite d'exposition pour les ingrédients

Procédures de surveillance recommandées : suivre les procédures de surveillances standards

Dose dérivée sans effet (DNEL) : indisponible

Concentration sans risque pour l'environnement (PNECs) : indisponible

Limite d'exposition professionnelle (OEL) : indisponible

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Dispositifs techniques appropriés

Une **ventilation d'extraction locale** est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés ; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle.

Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée.

Une telle protection peut consister en:

- (a) : respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
- (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
- (c): masques pour air-frais.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses «d'échappement» variées qui, à leurs tours, déterminent la «vitesse de capture» de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contamineur.

Type de contaminant :

-Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gaz (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)

vitesse de l'air : 1 à 2,5 m/s

- Frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)

vitesse de l'air : 2,5 à 10 m/s

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

- Valeur basse de l'intervalle

- 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture
- 2 : des contamineurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.
- 3 : Intermittent, faible production
- 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement

- Valeur haute de l'intervalle

- 1 : courants d'air perturbant la pièce
- 2 : Contamineurs à faible toxicité
- 3 : Forte production, usage intensif
- 4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 f/min.) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2 Equipements de protection individuelle

Informations générales



Les équipements de protection doivent choisis en accord avec les normes CEN conformément au règlement UE 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle et en collaboration avec le fabricant des équipements de protection individuelle.

<p>Protection des yeux et du visage</p>	<p>Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales de catégorie II NE PAS porter de lentilles de contact Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent Porter un masque chimique</p>
<p>Protection de la peau Protection des mains Autre</p>	<p>Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques, norme EN 374. Matières performantes recommandées : caoutchouc naturel, néoprène, nitrile. Une série de facteurs influenceront la performance des gants, la sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée de l'utilisation du produit Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité, peuvent orienter vers un choix des gants qui peuvent être inadaptés à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté Porter des vêtements de protection adaptés</p>
<p>Protection respiratoire</p>	<p>Porter un masque chimique avec filtre à particules d'une capacité suffisante EN 143:2000 et 149:001 Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre. Essayez de ne pas créer des conditions générant des poussières.</p>
<p>Dangers thermiques</p>	<p>Aucunes données disponibles</p>
<p>Hygiène</p>	<p>Tenue complète Tablier en P.V.C. Crème protectrice et crème nettoyante pour la peau. Unité de lavement des yeux. Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants</p>

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Contenir les déversements et empêcher les rejets
- Respecter les réglementations nationales sur les émissions
- Le responsable doit être informé de tous les rejets majeurs
- Voir rubrique 12

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles du mélange

aux conditions standards de température et pression (20 °C , 101,3 Pa)

Apparence / Etat physique Apparence / Forme	Solide/ poudre Poudre
Apparence / Couleur	Blanche
Odeur / Seuil olfactif	Non disponible / non déterminé
Point de fusion/Point de congélation	Aucunes données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucunes données disponibles
Inflammabilité	Aucunes données disponibles
Limites inférieures / supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	Aucunes données disponibles
Point d'éclair	Aucunes données disponibles
Température d'auto inflammation	Aucunes données disponibles
Température de décomposition	Aucunes données disponibles
pH	6,5 à 7,5
Viscosité cinétique	Non applicable
Solubilité	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Pression de vapeur	Aucunes données disponibles
Densité relative	2,17 (eau=1)
Densité de vapeur relative	Aucunes données disponibles
Caractéristiques des particules	Aucunes données disponibles
Propriétés explosives	Aucunes données disponibles
Propriétés d'oxydation	Aucunes données disponibles

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 58,44 g/mol

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir rubrique 7.2

10.2 Réactivité chimique

Matériau stable. Absence de réaction dans des conditions de manipulation et de stockage conformes aux dispositions

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Absence de polymérisation et de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucunes connues. Voir rubrique 7.2 pour les conditions de stockage

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Voir rubrique 7.2 pour les conditions de stockage

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu . Voir rubrique 5.3 en cas d'incendie

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets nocifs.

Inhalation	<p>Habituellement sans risque en raison de la nature non-volatile du produit. Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes.</p> <p>Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Les personnes avec une fonction respiratoires défaillante, des maladies des voix respiratoires et des états telles qu'emphysème ou bronchites chroniques, peuvent être sujet à de plus amples difficultés si des concentrations excessives de particule sont respirées.</p>
Contact avec la peau	<p>Eviter le contact avec la peau</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE) ; le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Un contact avec une peau coupé ou abrasive est douloureuse mais ceci est transitoire.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devraient pas être exposées à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.</p> <p>Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> <p>Le produit peut provoquer une inflammation faible mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules</p>
Contact avec les yeux	<p>Eviter le contact avec les yeux.</p> <p>Le produit peut provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation modérée peut être attendue avec des rougeurs ; une conjonctivite peut apparaître en cas d'expositions prolongées</p>
Ingestion	<p>Ne pas ingérer ni mélanger à de la nourriture</p> <p>Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu</p>

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES - SUITE

Effets chroniques	<p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme</p> <p>Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Le symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d'ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X</p>
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

TOXICITÉ AIGÜE

N'est pas classé comme extrêmement toxique

TOXICITÉ AIGÜE INGRÉDIENT	ESPÈCE	RÉSULTAT DE TEST
Chlorure de sodium CAS 7647-14-5		
Orale- LD50	Rat	3 000 mg/Kg

LD50 : quantité de matière, administrée en une seule fois, qui cause la mort de 50 % d'un groupe d'animaux d'essai

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves / irritation des yeux	Cause de graves irritations des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanées	Aucunes données disponibles
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucunes données disponibles pour indiquer si le produit ou un de ses composant présent à plus de 0,1 % est mutagène ou génotoxique
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas classé comme cancérigène pour l'humain
Toxicité reproductive	Ce produit n'est pas considéré comme pouvant nuire à la reproduction ou au développement
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - STOT Exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée	Mélange non classifié
Danger par aspiration	Aucunes données disponibles
Mélange /Information substance	Aucunes données disponibles

11.1 Informations sur les effets toxicologiques - Suite

Autres informations

CHLORURE-DE-SODIUM

Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation.

Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.

YSI 2392 SODIUM CHLORIDE & CHLORURE-DE-SODIUM

Des symptômes de type asthmatique peuvent se prolonger pendant des mois, voire des années, même après la fin de l'exposition au produit. Cela peut être dû à un antécédent non-allergique désigné comme le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes qui peut faire son apparition suite à une exposition à des composés hautement irritants présents en concentrations élevées.

Les principaux critères qui permettent de diagnostiquer ce syndrome sont notamment l'absence d'antécédent respiratoire chez un individu non atopique, accompagnée d'une survenue soudaine de symptômes de type asthmatique persistants quelques minutes ou quelques heures après une exposition avérée au produit irritant. D'autres critères permettant le diagnostic de ce symptôme sont une tendance à l'obstruction réversible lors de tests pulmonaires, une hyperréactivité bronchique modérée à élevée en cas de test de provocation à la méthacholine et une absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie. Le syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (ou asthme) suite à une inhalation irritante est un trouble rare et se manifeste en fonction du degré et de la durée d'exposition au produit irritant. Toutefois, la bronchite contractée sur le lieu de travail est un trouble qui survient après une exposition à des produits irritants en concentrations élevées (souvent des particules) et est totalement réversible après cessation de l'exposition. Ce trouble se caractérise par des difficultés à respirer et une toux accompagnée de mucus.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations

INGRÉDIENT	ESPÈCE	RÉSULTAT DE TEST
Chlorure de sodium (CAS 7647-14-5) Aquatique		
Toxicité		
Crustacé EC50	Puce d'eau (Daphnia magna)	340,7 à 469,2 mg/l, 48H
Poisson LC50	Crapet arlequin (Lepomis macrochirus)	1 294, 6 mg/l, 96H

EC50 : Concentration d'un produit chimique qui produit quelques effets sur 50% d'une population expérimentale, après un temps déterminé.

LC50 : Concentration Létale qui provoque 50% de mortalité dans la population d'organismes étudiée, pendant un temps donné, par administration unique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance eau/sol : Bas - Persistance Air : Bas

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Clorure de sodium bioaccumulation : BAS (KOC = 14,3)

Coefficient de partition n-octanol/eau (log Kow)	0,5392
Facteur de bioconcentration (BCF)	Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit est miscible et peut se disperser dans le sol

12.5 Résultat des évaluations des PBT et des vPvB

Ce produit ne contient pas de substance évaluée comme substance PBT ou vPvB

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange n'a pas de propriété connues perturbant le système endocrinien pour les organismes non cibles, étant donné qu'il ne répond pas aux critères énoncés dans la partie B du règlement EU 2017/2100

12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres effets négatifs sur l'environnement (par exemple d'appauvrissement de l'ozone, de potentiel de création d'ozone photochimique, de perturbations endocriniennes, de potentiel de réchauffement global) sont attendus de cette composante.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Déchets résiduels	Éliminer les déchets et les résidus conformément aux exigences réglementaires locales/nationales/internationales. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduites d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
Emballage contaminé	Les emballages vides peuvent retenir des résidus de produit. Ces matières et les contenants doivent être éliminés conformément aux exigences réglementaires. Les contenants vides doivent être déposés dans un site de déchet agréé pour le recyclage ou la destruction.
Code déchet EU	Les codes européens ne sont pas spécifiques aux déchets mais aux applications. Les codes déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Le code déchet doit être déterminé en collaboration avec la société responsable de la destruction des déchets.
Méthode/information d'élimination	Collecter et récupérer ou détruire dans un contenant scellé sur un site d'élimination autorisé Élimination conforme avec les réglementations locales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR	Non réglementé comme marchandise dangereuse
RID	Non réglementé comme marchandise dangereuse
ADN	Non réglementé comme marchandise dangereuse
IATA	Non réglementé comme marchandise dangereuse
IMDG	Non réglementé comme marchandise dangereuse
14.7 Transport en vrac conformément à L'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlementation/législation spécifique sécurité, santé et environnement pour les substances et les mélanges

Réglementation européenne	
Agence européenne des produits Chimiques (ECHA) de Classification Substances enregistrés - Classification et étiquetage - DSD-DPD	Substance répertoriée
Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques OMI catégorisation provisoire des substances liquides - Liste 3: (Commerce-nommé) des mélanges contenant au moins 99% en poids de composants déjà évalués par l'OMI, présentant des risques de sécurité	Substance répertoriée
Règlementation (EC)N°1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe1	Non listé
Règlementation (EC)N°1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe2	Non listé
Règlementation (EC)N°850/2004 sur les polluants persistants, Annexe1 tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe 1, partie 1 tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe1, partie 2 tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe1, partie 3 tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC)N°689/2008 concernant l'exportation et l'importation de matière chimique dangereuse, Annexe5 V tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC) N°166/2006, Annexe II, Rejet polluant et registre de transfert	Non listé
Règlementation (EC) N°1907/2006, REACH Article 59(10) Liste des candidats comme régulièrement publié par ECHA	Non listé
Règlementation (EC)N°1907/2006, REACH Annexe XIV substances sujette à restriction sur le marketing et utilisé tel que modifié	Non listé
Règlementation (EC)N°1907/2006, REACH Annexe XVII substances sujette à autorisation, tel que modifié	Non listé
Directive 2004/37/EC : Sur la protection des travailleurs des risques relatif à l'exposition a des cancérigènes et des mutagènes au travail.	Non listé
Directive 92/85/EC : Sur la sécurité et la santé des travailleuses enceintes et les travailleuses qui ont récemment accouché ou allaité	Non listé

15.1 Règlementation/législation spécifique sécurité, santé et environnement pour les substances et les mélanges - Suite

Autres réglementations Européenne	
Directive 96/82/EC (Seveso II) sur le contrôle des accidents majeurs du à une substance dangereuse	Non listé
Directive 94/33/EC Sur la protection des jeunes gens au travail	Non listé
Autres réglementations	
Le produit est classifié et étiqueté en accord avec les directives CE ou respecte les lois nationales	
Cette Fiche de sécurité est conforme à exigences de la réglementation (CE) N°1907/2006.	
National régulation : Suivre les réglementations nationales pour travailler avec des agents chimiques	

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectué

16- AUTRES INFORMATIONS

Indications de modification	Version YSI 2-2 du 27/09/2018 traduction de l'anglais US
Références	Règlement CE REACH n°1907/2006 https://echa.europa.eu/ Guide d'élaboration des fiches de sécurité Version 4 Classification et étiquetage selon le règlement CLP - www.reach-clp-info.fr Mémento du règlement CLP- INRS
Information sur les méthodes d'évaluation conduisant à la classification du mélange	La classification pour les dangers de santé et environnementaux est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de tests de données, si disponible
Texte complet de toutes les déclarations, phrases en R et déclarations en H sous les rubriques 2 à 15	
R36	Irritant pour les yeux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H315	Provoque une irritation cutanée
H335	Peut irriter les voies respiratoires

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires. La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.